

RE-PENSER LA PRATIQUE JOURNALISTIQUE À L'ÈRE DE L'INTERNET ?

Introduction

Léon-Martin MBEMBO,
PhD, Professeur à
l'Université Catholique
du Congo et à
l'Institut Supérieur
de Commerce de
Bandundu.
leon.mbembo@ucc.
ac.cd

Les nouvelles technologies de la communication sont à la fois une conséquence et un facteur favorisant une société de l'information et du savoir. Dans cette forme d'organisation sociale, la création, la diffusion et la manipulation de l'information font partie intégrante des activités culturelles et économiques. D'une part, la consommation d'informations de plus en plus exigeantes a généré le besoin d'outils plus efficaces et plus rapides tels que l'ordinateur, l'Internet et le World Wide Web (www). D'autre part, l'application de ces outils a diversifié la consommation et la gestion de l'information, de sorte que des nouveaux formats et applications apparaissent chaque jour pour stocker du contenu, présenter des idées, financer des projets et générer des nouvelles données. Tout cela a radicalement transformé des industries qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, semblaient inébranlables, à savoir : la téléphonie, l'éducation, l'enregistrement, le journalisme.

En partant des nouvelles possibilités d'envoi, de stockage et d'analyse de l'information, la dynamique des moyens de production, les formes de travail et la conception du monde ont été remodelées, ouvrant la voie à l'innovation et à la créativité, tout en favorisant l'émergence de marchés beaucoup plus concurrentiels. En particulier, les technologies numériques ont eu un impact sur les médias, en leur fournissant non seulement des nouveaux véhicules de l'information et de l'éducation, mais aussi en perturbant le secteur et ses principaux protagonistes, les journalistes, dans leurs tâches les plus essentielles.

Dans ce nouveau paysage, les journalistes sont les personnes clés pour construire les nouveaux codes de l'information, repenser les genres et, grâce à l'utilisation intelligente des applications numériques,

créer les bases permettant à la société de redimensionner l'importance d'avoir des informateurs et des communicateurs professionnels qui agissent en tant qu'agents de changement, de critique, de dénonciation, de preuve et de diffusion, de débat et de réflexion sur les événements mondiaux. Ce qui signifie que les journalistes ont beaucoup de travail devant eux et que, sans aucun doute, ils doivent le faire avec l'aide de la réflexion, de l'éthique et de la crédibilité.

Il ne suffit pas que les nouveaux outils servent aux journalistes à créer des preuves et à transmettre des histoires, mais il faut encore qu'ils soient conscients des implications de ces preuves. Les journalistes ne peuvent plus se retrancher dans leurs salles de presse en envoyant des messages à un public qui ne se comporte plus de manière passive. Le monde a des demandes en information et les journalistes doivent y répondre de manière stratégique. En effet, tout porte à croire, aujourd'hui, que les journalistes sont passés de la gestion de la pénurie d'informations à la gestion de l'abondance. Et c'est une condition qui leur confère une grande responsabilité sociale et par conséquent, ils doivent se rapprocher d'un exercice professionnel de haut niveau.

1. L'ère de la numérisation : les postulats d'un changement social

L'Internet est défini comme un système décentralisé de réseaux de communication interconnectés utilisant la famille de protocoles TCP/IP pour garantir que les réseaux physiques qui le composent fonctionnent comme un seul réseau logique de portée mondiale. À l'origine, il s'agissait d'un projet développé par l'académie et le système de défense des États-Unis. Le premier système s'appelait Arpanet et était né le 21 novembre 1969. Selon Dennis :

L'architecture systématique de l'Internet a révolutionné le monde des communications et des méthodes de commerce en permettant l'interconnexion d'un nombre illimité d'ordinateurs dans le monde entier et auquel il est parfois fait référence sous le nom de réseau des réseaux¹.

De la naissance de ce grand réseau au premier site Web créé au Centre européen de recherche nucléaire (CERN), grâce au génie du mathématicien anglais Tim Berners Lee et à l'émergence de nouvelles tendances connues sous le nom de Big Data, où les systèmes informatiques peuvent gérer, corréler, analyser et manipuler de grands volumes d'informations, avec différents objectifs tels que l'analyse commerciale, la lutte contre le crime organisé, la prévention des maladies, les projections financières et les objectifs commerciaux, entre autres, nous sommes passés à l'époque que Gilles Babinet appelle l'ère de la numérisation, c'est-à-dire un moment

1 Danièle DROMARD, Dominique SERET, « Réseaux informatiques », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 6 décembre 2019. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/reseaux-informatiques/>

marqué par « *le processus le plus important d'accumulation, d'appropriation et de personnalisation du contenu* »². Aujourd'hui, l'hégémonie des nouveaux médias est indiscutable. Selon l'Union internationale des télécommunications des Nations Unies, après près de 45 ans d'invention, l'Internet comptait en 2018, 4,39 milliards d'utilisateurs, soit près de 40% de la population mondiale³.

Ces nouvelles dynamiques de l'information et de la communication ont modifié les sociétés et la façon dont nous établissons des relations. Au centre de cette transformation, les utilisateurs sont le facteur fondamental du changement et de l'innovation, avec le développement de nouvelles applications et de nouvelles implémentations technologiques et, surtout, avec la tâche de créer et de comprendre des nouveaux langages et codes de comportement et de communication. « *Le sujet actif de la numérisation n'est pas la technique, mais la personne* »⁴, c'est-à-dire qu'en dépit de la révolution technologique, l'être humain continue d'être le grand atout qui établit la dynamique et les méthodologies pour l'approche des problèmes et leurs solutions possibles.

Si l'Internet et le Web sont des outils et que leur utilisation favorise un échange d'informations et une communication interactive, multimédiatique, hypertextuelle et sémantique, cela signifie qu'ils transforment la dynamique de la consommation de biens et de services. Nous devons affirmer, à cet effet, que le simple fait que les sociétés sont en ligne et que le Web peut être un reflet consolidé de leurs économies et politiques ne résoudra pas les grands problèmes d'inégalité économique, ni ne créera un état de droit ou une culture selon les connaissances. Les outils doivent être utilisés pour devenir des moteurs transformateurs et progressifs de la dynamique sociale.

Sans aucun doute, le premier avertissement de pouvoir adressé à la société mondiale était l'attaque des États-Unis, le 11 septembre 2001. Bien que l'utilisation d'Internet dans cet attentat ait été, en quelque sorte secondaire, il est clair que la possibilité de communiquer entre terroristes a été un facteur déterminant dans cette attaque planifiée simultanément dans plusieurs pays du monde. En définitive, c'est cet événement qui a déclenché les « feux rouges » concernant l'utilisation qui pourrait être faite de nouvelles technologies.

Pour Philippe Amez-Droz, dans son livre *Médias suisses à l'ère numérique* :

Depuis l'ouverture commerciale d'Internet et la création du réseau en 1989, les médias numériques sont passés de simples reporters de la politique de notre époque à des contributeurs actifs. Aujourd'hui, grâce à divers facteurs, de la contestation politique mondiale à l'impact de WikiLeaks en passant par le collectif mondial de pirates Anonymous,

2 Gilles BABINET, *L'Ère numérique, un nouvel âge de l'humanité: 5 mutations qui vont bouleverser notre vie*, Paris, Le Passeur, 2014, p. 55.

3 Digital report, 2019. Cf. <https://wearesocial.com/global-digital-report-2019> [Consulté le 05 mars 2020]

4 Gilles BABINET, *Op. cit.*, p. 60.

les anciens rapports de force s'éloignent à la vitesse fulgurante des minorités qui, pendant une bonne partie de l'histoire, ont monopolisé les connaissances et instruments organisationnels⁵.

Un exemple éloquent de ce monopole des connaissances volé aux minorités à l'ère des nouveaux médias est le Printemps arabe. Débuté le 18 décembre 2010, le Printemps arabe – un mouvement contestataire de masse qui a notamment utilisé l'Internet comme moyen d'activisme et de mobilisation – a concouru à la chute des dictateurs tunisien, égyptien et libyen. Comme l'a souligné le journaliste Michael Theodoulou, l'activisme sur Internet n'est pas un passe-temps pour les gens qui discutent mais un moteur de pouvoir qui mobilise les mécontentements. Bien qu'il y ait toujours un débat sur le véritable rôle joué par l'Internet dans ce mouvement, la vérité est que pour la première fois, son potentiel anti-systémique était perçu comme jamais auparavant.

Les réseaux sociaux sur Internet, avec leur capacité disruptive, ont permis aux contestataires d'imposer leur propre narration des faits et, in fine, de mener à une recomposition de l'espace social. Les réseaux sociaux, définis par Katerina Zourou comme « *un groupe d'applications basées sur Internet développées sur les fondements idéologiques et technologiques de Web 2.0 et qui permettent la création et l'échange de contenu généré par l'utilisateur* »⁶ sont un nouveau support organique dont le potentiel commence tout juste à être perçu. Mais, ce potentiel est en même temps truffé de vulnérabilités. Car, autant les réseaux sociaux permettent à des vulnérables d'exposer des sentiments de rébellion enfouis dans leur subconscient, autant ils se montrent eux-mêmes tous les jours vulnérables et « vulnérabilisant ».

Créé et développé à la suite de la révolution informatique, l'Internet est constamment à la merci des hackers qui profitent des failles sécuritaires sur le réseau des réseaux pour pirater des données, voire attaquer des organisations et des individus. En 2013, le quotidien américain *The New York Times* découvrait la présence d'un logiciel malveillant au sein de son système informatique. Son site Internet a, en effet, été pénétré et surveillé pendant près de quatre mois, les mots de passe des journalistes et employés ont été dérobés et utilisés pour soustraire une quantité d'informations internes au journal⁷. Doit-on alors comprendre que l'Internet est certes un réseau d'ouverture au monde, mais il reste vulnérable dans sa quincaillerie.

D'autre part, même si l'Internet peut parfois surmonter des failles sécuritaires, il lui est quasiment impossible de censurer toujours des contenus sensationnels, des *fake news* et des âneries abrutissantes qui sont

5 Philippe AMEZ-DROZ, *Médias suisses à l'ère numérique*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2015, p. 18.

6 Katerina ZOUROU, « De l'attrait des médias sociaux pour l'apprentissage des langues – Regard sur l'état de l'art », *Alsic* [Online], vol. 15, n°1 | 2012, Consulté le 06 décembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/alsic/2485>.

7 <https://observatoire-fic.com/le-piratage-du-new-york-times-mode-operatoire-et-enjeux-par-maxence-even-ceis/>

diffusés par son canal. « C'est l'invasion des imbéciles »⁸, dit Umberto Eco. Pour lui, « Les réseaux sociaux ont donné le droit à la parole à des légions d'imbéciles qui avant ne parlaient qu'au bar, après un verre de vin et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel »⁹.

C'est donc une thèse avérée aujourd'hui, que l'Internet a démocratisé l'accès à l'information et la diffusion des connaissances dans nos sociétés, ce qui par ricochet a provoqué d'innombrables changements sociaux. Néanmoins, l'outil qui a révolutionné la vie dans nos sociétés est vulnérable. Et cette vulnérabilité se ressent dans l'impact que l'Internet a sur nos vies.

2. Impact de l'Internet sur la vie quotidienne

Dans sa vulnérabilité, l'Internet a de nos sociétés un monde de révélations où les secrets disparaissent et où la vie privée est un espace en voie de disparition. Mais, il reste à savoir comment notre comportement va se transformer au quotidien. Le citoyen ordinaire verra-t-il ses habitudes et son espace de vie perturbés à jamais ? Au-delà des phénomènes mondiaux, quelles implications les nouvelles technologies auront-elles sur notre vie quotidienne ?

Manuel Castells cite une étude menée par British Telecom dans laquelle les enquêteurs ont observé le comportement d'une série de ménages dans lesquels l'Internet était utilisé. L'étude rapporte que les comportements des utilisateurs n'avaient pas beaucoup changé avec l'usage de l'Internet. Au contraire, celui-ci a plutôt renforcé les comportements existants¹⁰. Autrement dit, avec l'utilisation de l'Internet, les gens ont continué à faire ce qu'ils avaient toujours fait. Ceux qui agissaient bien ont continué à bien agir ; ceux qui se méconduisaient ont continué à se méconduire ; ceux qui tissaient des amitiés ont continué à les développer ; et ceux qui étaient hostiles à l'amitié sont restés inamicaux. Castells souligne que l'« *Internet est un instrument qui développe mais ne modifie pas les comportements. Plutôt, il amplifie et améliore ce que l'on est déjà* »¹¹.

Découvrir le rôle du journaliste dans le nouveau paysage de l'information et de la communication peut être un exercice qui requiert le retour de celui-ci à l'essentiel. Pour comprendre la logique fonctionnelle requise pour le journaliste spécifiquement dans cette nouvelle ère, il sied de poser le problème de l'impact des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) d'abord de manière globale dans la vie quotidienne.

L'empreinte de chacun de nous interfère et agit non seulement sur le paysage de la communication mais aussi sur la réalité elle-même. Posons-nous la question, combien de formes de rencontres sociales sont apparues

8 Michel THERON, *Des mots pour le dire. Chroniques*, (Tome 4), Paris, BOD, 2018, p. 76.

9 *Ibidem*.

10 Manuel CASTELLS, *Galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2001, p. 10.

11 *Idem*, p. 11.

grâce à Facebook ou combien d'idées, d'entreprises, de mouvements et d'opportunités ont été popularisés avec le pouvoir de Twitter ? Comment les activités de chacun d'entre nous influencent-elles la construction et le concert de la société de connaissance à l'ère numérique ?

Aujourd'hui, les technologies de communication semblent aller au-delà de leur conception d'origine. Plus qu'un système de communication et d'information, l'Internet et le Web constituent l'espace de vie des « *cyber-citoyens* »¹². Tout comme les communautés physiques ont historiquement établi des modèles sociaux et comportementaux, Castells note que la construction d'un grand monde virtuel définit et établit des relations avec un autre type de logique qui ne cesse de projeter les désirs individuels qui donnent un sens à l'existence en élargissant les limites physiques de la vie quotidienne, à la fois en ce qui concerne le lieu de résidence et de travail, et en établissant un réseau d'affinités¹³.

Ce sont des affinités nouées qui sont inimaginables sans le comportement économique d'agents individuels. Comme indiqué au début, l'activité dans le réseau a également été fondamentale dans la transformation de nos modes de production, d'échange, de distribution et de consommation de biens et de services. Ce que nous comprenons à la lettre comme objet d'étude de l'économie. Comme le dit Nathalie Sonnac : « *Les produits culturels des médias sont essentiellement des biens économiques publics* »¹⁴.

Cependant, le nouveau paysage de l'information et de la communication repose sur les nouvelles relations sociales et les pratiques éthiques de ses protagonistes, mais il constitue également le soutien de la nouvelle économie fondée sur le savoir, la consommation et le divertissement.

Les particuliers, les entreprises, les établissements universitaires et gouvernements du monde entier participent à un concours dans lequel la génération de connaissances et l'innovation technologique sont les monnaies d'une société de consommation en constante mutation.

Nous devons considérer que la société de l'information est la pierre angulaire des sociétés du savoir, comme l'a indiqué Abdul Waheed Khan :

La société de l'information est la pierre angulaire des sociétés du savoir. Alors que, pour moi, la notion de "société de l'information" est liée à l'idée d'innovation technologique, la notion de "société du savoir" comporte une dimension de transformation sociale, culturelle, économique, politique et institutionnelle. À mon sens, la notion de "société du savoir" est préférable à celle de "société de l'information", car elle fait une place plus large à la complexité et au dynamisme des changements qui sont à l'œuvre¹⁵.

12 Cyber-citoyen est un terme emprunté à Howard Gardner. Cf. Howard GARDNER, *Les intelligences multiples: la théorie qui bouleverse nos idées reçues*, Paris, Retz, 2008, p. 25.

13 Manuel CASTELLS, *Op. cit.*, p. 11.

14 Nathalie SONNAC, « Les médias : une industrie à part entière et entièrement à part », dans *Questions de communication*, n° 9 (Rôles et identités dans les interactions conflictuelles), 2006, p. 459.

15 http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-news/all-news/news/towards_knowledge_societies_an_interview_with_abdul_waheed/ (Consulté le 20 septembre 2019).

Le nouveau paysage de la communication et de l'information correspond à la société contemporaine alimentée par la technologie, et la nouvelle dynamique est le reflet du pouls d'une nouvelle économie gouvernée dans laquelle les monopoles de l'information ont tendance à disparaître peu à peu. Dans cette réalité, les communicateurs et les journalistes jouent un rôle fondamental non seulement pour forger les langues et les formats à mettre en place, mais également en tant que gardiens d'une série de principes qui doivent rester et d'une rigueur qui ne doit jamais être laissée dans la recherche. Faire face à l'ère que nous vivons ne signifie pas incorporer les nouvelles technologies dans de vieilles activités, mais établir, réglementer, promouvoir et encourager des pratiques légales, productives et éthiques, ainsi que la génération de connaissances et de technologies dans une réalité qui les exige.

3. Internet, un espace libre ?

Un autre débat fondamental sur les nouveaux médias et les nouvelles technologies a été sa capacité à diffuser des informations avec très peu de ressources. L'offre de démocratisation de l'information et de la connaissance de l'Internet a été très grande et pleine d'espoir, mais la possibilité technique n'alimente pas les bases de la démocratisation toute seule. Il y a beaucoup de variables à prendre en compte avant de parler d'un espace sans liens. En outre, dans la pratique quotidienne du journalisme numérique, il est possible de voir comment les sites évoluent avec des cadres juridiques et réglementaires ambigus et peu clairs. Dans le cas de la RD Congo, de nombreuses lois régissant les médias traditionnels ont été adaptées pour couvrir le champ d'action de l'Internet. À cette situation, il est nécessaire d'ajouter que l'Internet possède par nature une couverture internationale ; par conséquent, de nombreux règlements tombent sur un terrain où aucune autorité n'est définie. À cette discussion, il faut ajouter la question de la liberté d'expression et de contrôle que certains gouvernements ont l'intention d'imposer au réseau. Un enjeu fondamental pour l'avenir de l'Internet et du journalisme exercé à travers ce média.

L'idée d'un moyen de communication totalement gratuit se développait à mesure que l'Internet commençait à montrer de nouvelles possibilités et que la population commençait à s'appropriier le réseau, soit avec une utilisation quotidienne, soit en développant un logiciel offrant des possibilités infinies. En fait, à l'origine, le nouveau média n'était pas considéré comme un sujet de réglementation légale. En raison de la nature de son réseau pour le transfert de données, il a été considéré que cet espace ne nécessitait que des contrôles techniques, mais non légaux.

Selon Jean Marie Chenou et Roxana Radu, avant l'autorisation d'activités commerciales sur Internet, en 1992, les utilisateurs recouraient

à une série de solutions institutionnelles créées spécifiquement pour le nouveau réseau. Les premières agences de contrôle et de régulation d'Internet remontent à la seconde moitié des années 80 et la première des années 1990. Le groupe de travail sur l'ingénierie de l'Internet a été créé en 1986, et la Société de l'internet, en 1992. Les deux organisations sont nées dans le but d'ordonner la transformation d'Internet d'une fédération de réseaux basés sur des technologies incompatibles, à une normalisation résultant de l'adoption du standard technique de transmission de données appelé TCP/IP, à partir de la seconde moitié des années 1980¹⁶.

Au cours de la décennie suivante, l'adoption d'une norme technique unique et de politiques publiques visant à promouvoir l'utilisation d'Internet dans des pays tels que les États-Unis (en raison d'initiatives telles que la *High-Performance Computing Act* de 1991, promue par le sénateur de l'époque, et vice-président Al Gore), et le développement d'interfaces visuelles qui permettaient d'utiliser l'Internet sans formation préalable, augmentant rapidement le nombre d'utilisateurs dans le monde. Selon *internetsociety.org*, en 1995, environ 16 millions d'utilisateurs étaient enregistrés et plus de 938 millions d'internautes, dix ans plus tard¹⁷.

En outre, au début des années 90, vingt et un pays étaient connectés. En 1996, la tendance avait été inversée. Plusieurs pays n'étaient plus connectés, soit parce qu'ils se trouvaient dans une zone géographique particulièrement compliquée, soit parce qu'ils étaient plongés dans des processus d'instabilité politique (par exemple, le Rwanda et la Somalie)¹⁸.

Les applications ont également connu une croissance exponentielle : le premier magasin de commerce électronique utilisable à partir d'un programme de navigation (Book Stacks Unlimited) a été lancé en 1992 et Napster en 1999, en tant que premier service d'échange de contenu audiovisuel¹⁹. C'est peut-être à ce moment où il apparaît clairement pour la première fois que les activités menées dans le réseau nécessitaient un type de réglementation juridique, car elles impliquaient un échange économique allant au-delà du système de réglementation strictement technique, géré par des organisations telles que *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN), chargée de contrôler le système d'attribution de noms de domaine, créée en 1998.

Mais la nécessité de fournir un soutien juridique aux activités sur Internet n'était pas une réponse à l'augmentation du nombre de transactions commerciales dans cet espace. Par exemple, la société eMarketer estime

16 Jean Marie CHENOU, Rolf WEBER et Roxana RADU, *The Evolution of Global Internet Governance. Principles and Policies in the Making*, Zurich, Schulthess Verlag, 2013, p. 45.

17 <https://web.archive.org/web/20160306135931/http://www.isoc.org/inet95/> (Consulté le 19 septembre 2019).

18 Ruby Roy DHOLAKIA et Nir KSHETRI, "Factors Impacting the Adoption of the Internet among SMEs", in *Small business economic*, n° 23, Kluwer Academic Publisher, 2004, p. 312.

19 Henry JENKINS, *La culture de la convergence : Des médias au transmédia*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 102.

qu'en 2017, le commerce électronique représentait des ventes d'environ 2 304 milliards de dollars, mais ces signes ont également montré que nous étions confrontés à l'émergence d'un espace de dialogue et d'influence politique très important²⁰. Comme mentionné précédemment dans cette contribution, l'un des principaux indicateurs était le Printemps arabe, qui soulignait le rôle d'Internet en tant que catalyseur des processus de changement politique, tels qu'évoqué par Mourtada Racha et Salem Fadi²¹.

Face à cette situation, la législation internationale a exprimé le souci de créer des restrictions ou des modifications dans les lois existantes susceptibles de réglementer des activités telles que le commerce, les opérations financières et la protection de la propriété intellectuelle. Les débats subséquents à cette situation ont notamment porté sur des questions politiques et sociales, la liberté d'expression, le cyberterrorisme et, peut-être l'un des plus controversés, la réglementation de la libre circulation des contenus.

Pratiquement, toutes les législations contemporaines relatives à l'Internet ont été appliquées dans les limites des territoires nationaux, adaptant les réglementations créées pour d'autres médias tels que la télévision hertzienne, la radio, les réseaux téléphoniques et même les services de courses de chevaux, comme le souligne le journaliste Alexis Madrigal et *alii*²². À cela s'ajoute la diversité des traditions juridiques dans le monde, parmi lesquelles celles de la *common law*, prévalant dans des pays sous influence britannique tels que le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Malaisie et le Singapour, entre autres, et celles de la tradition de Loi romano-napoléonienne, répandue dans une grande partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

Ainsi, dans les pays de *common law*, la réglementation d'Internet découle de la jurisprudence établie par des organisations telles que la *Federal Communications Commission* aux États-Unis ou l'*Office of Communications* au Royaume-Uni. Tandis que dans le cas des nations où le droit civil prévaut, le pouvoir législatif des pays respectifs a créé la législation pertinente, qui est elle-même mise en œuvre par des organes émanant du pouvoir exécutif, tels que la Commission du marché de la Télécommunication en Espagne et l'Institut fédéral des télécommunications au Mexique. Dans les deux systèmes, le pouvoir judiciaire est l'organe qui a la capacité de résoudre les différends liés à ces décisions.

Au niveau supranational, l'Union européenne est peut-être le cas le plus complet de réglementation régionale, car la Commission européenne est en

20 <https://www.journaldunet.com/ebusiness/commerce/1009561-chiffre-d-affaires-e-commerce-monde/>.

21 Mourtada RACHA et Salem FADI, « Les médias sociaux dans le monde arabe : l'impact sur la jeunesse, les femmes et le monde arabe », dans *Culture et Société*, Med 2012, p. 299.

22 Alexis MADRIGAL et *alii*, "Adventures with technology : A call for pitches", in *The Atlantic*, june 16, 2014, p. 34.

mesure de légiférer et de prendre des décisions qui affectent le déploiement et le développement de cette technologie. À cela s'ajoutent des accords commerciaux internationaux tels que l'Accord de partenariat économique stratégique transpacifique, ainsi que le respect des règles auxquelles les États souhaitant être membres d'organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce sont soumis.

Enfin, il y a l'Union internationale des télécommunications (UIT), une agence spécialisée des Nations Unies pour les questions de télécommunications, qui, bien qu'elle ait joué un rôle limité dans la réglementation de l'Internet, a ordonné la création du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI), composé de représentants nationaux, qui travaille avec l'UIT dans la création d'un nouveau cadre pour la gouvernance de l'Internet dans le but de remplacer l'actuel, axé sur icann, organisation qui entretient toujours des relations étroites avec le Département de Commerce des États-Unis, ce qui représente un vestige du lien initial entre l'Internet et les agences de l'État américain²³.

À l'heure actuelle, l'Internet étant présent dans tous les pays du monde, divers systèmes juridiques aux niveaux national et international ont commencé à traiter certaines questions, ce qui a donné lieu à diverses controverses, dont beaucoup dans le domaine de la propriété intellectuelle.

C'est probablement l'un des premiers problèmes conflictuels du réseau des réseaux. En 2000, le groupe de rock Metallica a poursuivi le service de musique numérique Napster aux États-Unis pour avoir hébergé une version préliminaire d'une de leurs chansons. Un an plus tard, l'Association de l'industrie du disque d'Amérique a poursuivi Napster en justice pour avoir infligé ses droits de propriété intellectuelle²⁴.

Le premier litige a été réglé à l'amiable, mais le jugement du deuxième procès était défavorable et la société a déposé son bilan en 2002²⁵. À leur tour, ces procès ont créé aux États-Unis un précédent en matière de responsabilité des détenteurs de contenus numériques protégés par le droit d'auteur. En fait, un tribunal américain a utilisé un raisonnement similaire, une décennie plus tard, pour confisquer le domaine et l'infrastructure du site de stockage de fichiers Megaupload²⁶.

Au niveau international, depuis 1996, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a établi le Traité de l'OMPI sur le droit

23 David P. FIDLER, "Internet Governance and International Law: The Controversy Concerning Revision of the International Telecommunication Regulations", in *Insight*, volume 17, Issue 6, American Society of International Law, 2013, p. 22.

24 Pour en savoir plus : <https://www.lesechos.fr/2000/05/metallica-contre-napster-le-hard-rock-sa-taque-aux-pirates-du-net-743608> [Consulté le 11 novembre 2019].

25 Shirley BIAGI, *Media Impact : An Introduction to Mass Media: An Introduction to Mass Media*, Boston, Wadsworth, 2012, 10th ed., p. 98.

26 Jiva BAHATI, *L'Affaire Megaupload : Et la Question du Téléchargement Illégal Sur Internet*, Santa Cruz, CreateSpace, 2012, p. 20.

d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), documents établissant la protection de la propriété intellectuelle des phonogrammes et des vidéogrammes sur les territoires des 187 pays qui le composent, y compris la protection du contenu sur Internet. C'est peut-être l'une des questions les plus controversées, car le mouvement de contenu protégé par des brevets et des droits d'auteur implique différents acteurs : l'auteur du contenu, son utilisateur (légal ou illégal) et le responsable du réseau de télécommunication et du service de stockage dudit contenu²⁷.

À cet égard, en 2011, le législateur américain, Lamar Smith, a proposé à la Chambre des représentants américains la loi « *Stop Online Piracy Act* », une loi contenant une série de mesures telles que la responsabilité légale des entreprises de loger illégalement un contenu protégé par la loi, ainsi que l'obligation pour ces sociétés d'éviter d'héberger des fichiers, de les supprimer (même sans le consentement de la personne qui les a postés en ligne) et fournir les informations personnelles desdits utilisateurs aux autorités judiciaires. Cependant, en raison de la controverse suscitée dans l'opinion publique mondiale, cette initiative a été retirée indéfiniment²⁸.

L'Internet étant devenu un canal de communication à usage commercial, il a également attiré l'attention des autorités judiciaires du monde entier, qui cherchent à poursuivre les auteurs d'infractions allant de la fraude au trafic de matériel pornographique impliquant des mineurs, jusqu'à l'utilisation de l'Internet comme moyen de voler des informations.

Dans ce cas, l'utilisation des codes pénaux existant pour le traitement des infractions survenues dans le réseau a été privilégiée. C'est le cas de la RD Congo où les crimes informatiques sont reconnus depuis 1987 au terme de l'article 9 de l'ordonnance-loi n°87/243 du 22 juillet 1987 portant réglementation de l'activité informatique au Zaïre. Cet article énonce que « tout acte accompli à l'occasion d'une application informatique et qui porte atteinte à la sécurité de l'État, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, est punissable conformément aux lois pénales en vigueur ».

Malgré ce qui précède, l'un des problèmes fondamentaux en matière de législation de l'Internet est la liberté d'expression et la libre circulation des contenus, en raison notamment de l'existence de points de vue divergents sur les lois concernant ce sujet et ses mécanismes de réglementation. Ici, le cas d'extrême radicalité est peut-être la Chine qui, par le biais des lois telles que la *Loi de la République populaire de Chine sur la préservation des secrets d'État et l'engagement public de l'autorégulation et de l'éthique professionnelle de l'industrie chinoise de l'Internet*, limite les formes d'expression qui portent atteinte à l'harmonie sociale du pays.

27 Cf. Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), OMP, 1996.

28 *Stop Online Piracy Act : Hearing Before the Committee on the Judiciary, House of Representatives, One Hundred Twelfth Congress, First Session, on H.R. 3261, November 16, 2011.*

Dans les pays de l'Union européenne, les limites à la liberté d'expression se trouvent dans le discours qui promeut la haine ethnique, la négation de l'Holocauste et la défense du nazisme. Pour cette raison, en 2010, le Conseil de l'Europe (organe exécutif de l'Union européenne) a proposé, puis approuvé et signé, un document appelé *Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité*, dans lequel il a défini les lignes générales des restrictions à l'utilisation d'Internet dans la promotion du racisme, de la discrimination et d'autres comportements socialement préjudiciables.

Les États-Unis, dont l'influence sur la législation mondiale revêt toujours une importance primordiale, à travers le Premier amendement de sa Constitution qui garantit la liberté d'expression, même parmi les expressions les plus agressives, en limitant son contrôle aux cas dont les parties concernées demandent la protection de leurs droits. En RD Congo cependant, même si la liberté d'expression est consacrée par la Constitution du pays et les lois régissant la presse, l'interprétation de ces dispositions par les autorités publiques est souvent liberticide.

4. Gouvernance de l'Internet

Comme indiqué précédemment, la coordination technique de l'Internet dépend en grande partie d'ICANN, une organisation née aux États-Unis qui associe les numéros qui identifient un ordinateur du réseau à un nom de domaine.

Cependant, depuis l'émergence du GTGI en 2004, certains pays demandent que le système de gouvernance de l'Internet soit modifié, passant d'un système basé aux États-Unis à un système reposant sur un consensus plus international. Début décembre 2012, la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales (CEI-12) s'est tenue sur le territoire des Émirats arabes unis. Cette réunion a abordé, pour la première fois dans l'histoire, des problèmes publics et mondiaux du monde sur la gouvernance de l'Internet.

Lors de cette réunion, deux positions ont été présentées : l'une soutenue par les États-Unis (et suivie par une vingtaine de pays européens et asiatiques, principalement), qui propose de maintenir le statu quo dans la gouvernance de l'Internet, tandis que le reste des pays recherchent un système plus inclusif permettant aux autres nations de participer à la gouvernance, dans une certaine mesure. Selon David P. Fidler, chercheur à la faculté de droit de l'Université d'Indiana à Maurer, l'absence de consensus sur le sujet laisse penser que les positions ont été vides, rendant les solutions de compromis de moins en moins probables. Dans ce contexte, un scénario de « guerre froide numérique » et de « balkanisation » politique de l'Internet et du cyberspace commence à émerger²⁹.

²⁹ David P. FIDLER, *Op. cit.*, p. 31.

Tout cela se passe à la table de négociation, alors que l'environnement dans le monde réel est devenu méfiant et confus, en particulier après la diffusion des informations en grande quantité par l'ancien analyste de la CIA, Edward Snowden, qui, en juin 2013, a divulgué d'énormes quantités de données dans les journaux et les sites Web d'informations sur les réseaux d'interception des télécommunications créés par la *National Security Agency* (NASA). Il est difficile de savoir quel a été l'impact de ces révélations à moyen et à long terme, mais il est raisonnable de prévoir que, dans les prochaines éditions du WCIT, la gouvernance de l'Internet adoptera enfin un modèle plus ciblé et conforme au consensus international.

Compte tenu de ce panorama, il convient de récupérer certaines des idées exprimées dans le domaine des chercheurs et des analystes. Par exemple, Bertrand de La Chapelle, dans son article « Internet : espace et outil de gouvernance », souligne que, lorsqu'il est question de gouvernance future de l'Internet, il est fondamental d'examiner le sens du mot réseau, étant donné que son caractère libre provient en grande partie du fait qu'il n'a pas d'opérateur central du système, mais une atomisation de petits cerveaux répartis géographiquement³⁰. De La Chapelle note :

La nature du cyberspace est comparable à l'espace sidéral où aucun centre n'est le centre et où, légalement, il n'y a pas de propriétaire. On peut aussi le comparer à la figure juridique des eaux internationales pour les mêmes raisons que celles expliquées. Sa nature est en soi non géométrique et profondément anti-spatiale³¹.

En contrepartie, le chercheur américain Tim Wu déclare que l'Internet n'est pas l'être immatériel d'élasticité infinie que nous imaginons tous, mais un être physique réel qui peut se déformer et se briser³². Bien que le réseau soit conçu pour connecter les utilisateurs les uns des autres dans des conditions identiques, il a toujours été basé sur un nombre fini de connexions physiques, au moyen de câbles ou d'ondes, et de commutateurs actionnés par un nombre fini d'entreprises dont le bon comportement dépend de l'ensemble du système³³.

Sur la base de ces oppositions, la question est de savoir si une législation réglementaire, juste et équitable répondant aux intérêts du monde est possible et, surtout, dans la pratique du journalisme. Quelles implications l'existence d'un cadre réglementaire et contraignant aura-t-elle sur la liberté d'expression, la transparence, l'autonomie et la lutte contre la corruption ?

Parmi de nombreuses réponses possibles, Javier Darío Restrepo, cité par Jean-Paul de Marthoz, déclare :

30 Bertrand de LA CHAPELLE, « Internet : espace et outil de gouvernance », dans *Chronique de la gouvernance* 2007, n°2, Ed. Charles Léopold Mayer, 2007, p. 23.

31 Bertrand de La CHAPELLE, *Op. cit.*, p. 23.

32 Tim WU, *The Master Switch : The Rise and Fall of Information Empires*, New York, Atlantic Books, 2010, p. 220.

33 Tom CHATFIELD, *Comment mieux vivre à l'ère numérique*, School of life, Paris, Univers Poche, 2014, p. 58.

Afin d'agir en toute liberté, chaque journaliste devrait exercer le contrôle nécessaire pour ne dire que ce qu'il devrait dire en tant que journaliste ou ce qui est dans l'intérêt du public. Cela est vrai pour les journalistes et pour ceux qui utilisent un moyen de communication publique tel qu'Internet. Lorsque cette maîtrise de soi n'est pas assurée ou est faible, en l'absence d'une pratique éthique, l'application de la loi est imposée pour protéger les droits des personnes. Dans le cas de l'Internet, les lois sont faibles et inefficaces³⁴.

Restrepo affirme qu'au Sommet de la société de la communication, qui s'est tenu en 2005, l'activité s'est concentrée sur la recherche des mécanismes contre la pornographie, la violation de la vie privée et le respect de la réputation des personnes, mais que ces instruments n'existent pas encore ni les technologies pour leur contrôle. À défaut, souligne-t-il, nous devons faire confiance aux engagements éthiques de chaque personne pour une utilisation intelligente et responsable des nouvelles technologies. En ce moment, la possibilité que l'Internet ne devienne pas le domaine du plus fort et du plus audacieux, relève de la conscience éthique individuelle³⁵.

5. Le rôle du journaliste

L'un des problèmes fondamentaux de la nouvelle ère des médias est le rôle que doivent jouer les journalistes. Dans les auditoriums et centres de recherche universitaires, on se demande comment la pratique de l'information se déroulera à partir des nouvelles technologies ? Dans les salles de rédaction et les médias, les professionnels de l'information se demandent quel sera leur travail ? Comment éviter d'être vidé par la nouvelle vague de génération de contenu ? Comment se mettre à jour ? Comment utiliser des années d'expérience dans le traitement de l'information face l'arrivée des nouvelles formes de production et de distribution de celle-ci ? Comment faire face à de nouveaux profils de traitement et diffusion de l'information ? En effet, au-delà de nouvelles formes de génération des contenus, les journalistes doivent aujourd'hui faire face à de nouveaux profils de praticiens de l'information adaptés à la réalité numérique tels que le *community manager*, l'éditeur web, le designer-programmeur, etc.

Cependant, la question fondamentale sur laquelle se pose le problème de travail, c'est celle de savoir si les nouvelles technologies sont vraiment venues supplanter ou compléter les précédentes technologies. Si la réponse est affirmative, lesquelles des pratiques journalistiques devraient rester les mêmes ou être renforcées ? Lesquelles devraient disparaître ?

La première chose à retenir est que, presque par tradition, l'innovation technologique dans les moyens d'expression et de communication est

³⁴ Jean-Paul MARTHOZ, *Les Médias face au terrorisme: manuel pour les journalistes*, Paris, Tim Francis, 2017, p. 32.

³⁵ *Id.*, p. 33.

souvent accompagnée d'une sorte de vision catastrophique qui annonce la mort immédiate ou le remplacement des formats précédents. Les anecdotes sont nombreuses : la photographie a dû anéantir la peinture et le cinéma a évincé le théâtre. Ce dernier, si les présages avaient été accomplis, aurait succombé à la télévision.

Aujourd'hui, dans les cercles journalistiques des médias imprimés, les questions portent sur la manière dont l'Internet délivrera le certificat de décès à la presse. Cependant, l'expérience montre qu'il existe une sorte de métabolisme dans les médias qui finit par adapter et attribuer un rôle, un espace et un public à chacun des supports et formes de communication, souvent définis par la rencontre avec le modèle économique qui leur permet de survivre.

N'oubliez pas que des médias innovants, en termes de langage et de technologie, ont tendance à naître en imitant les codes du média censé être remplacé. Par exemple, les premières histoires cinématographiques consistaient en un tracé du récit théâtral; et ce n'est pas un hasard si la photographie est née au moment même où les canons artistiques voyaient dans la plus fidèle imitation de la réalité l'expression maximale du talent et du savoir-faire de l'artiste. Il n'y a pas de règle pour savoir quand et comment vous consolidez enfin votre style, vos formats et votre code de communication, mais l'expérience du cinéma, de la radio et de la télévision montre que cela finit tôt ou tard par arriver.

Compte tenu de ces considérations, il convient de se demander si, dans le cas du Web et de la presse écrite, l'histoire sera différente. Ce que nous avons vu jusqu'à présent, c'est que l'instinct de survie a amené les directeurs de journaux, les rédacteurs en chef et les journalistes à vouloir transformer le contenu des journaux imprimés en un format numérique dans la logique – et l'espoir – que la seule chose qui avait changé était le support, du papier à l'écran, mais l'essence informative pouvait continuer avec sa dynamique traditionnelle, y compris le support publicitaire traditionnel.

Il a fallu quelques décennies pour comprendre que la mise en page d'une page papier et celle d'un écran numérique n'avaient guère de rapport. Ceci sans prendre en compte les langages multimédias, les hyperliens et d'autres outils qui font rapidement partie de la réalité de l'information, faisant de l'Internet plus qu'une interrogation ou une lecture, une expérience intégrale.

Cette considération donne aux rédacteurs en chef, aux journalistes et aux concepteurs l'occasion d'explorer, de concevoir et de construire les nouveaux langages et protocoles du support. À cela s'ajoute, et beaucoup plus énergiquement, la naissance des réseaux sociaux qui ont accéléré la « métabolisation » du format des blogs ou blogs, qui a connu un bref règne dans le monde en mutation de l'Internet et qui ont consolidé un public qui produit et distribue des contenus qui vont au-delà de la sphère

des professionnels de la communication et génère de nouvelles formes d'information et de divertissement. Au sein de ce tourbillon, une question a été formulée et réaffirmée encore et encore : quel est le rôle des journalistes dans cette nouvelle réalité médiatique ?

Dans sa thèse de doctorat, Amandine Degrand affirme qu'il ne peut y avoir d'éthique sans concurrence – pas de concurrence sans éthique dans une pratique journalistique honnête, car un manipulateur compétent est aussi dangereux qu'un incompetent honnête³⁶. Par ces mots, nous résumons deux axes fondamentaux sur lesquels les journalistes de ce millénaire sont chargés de réfléchir et d'agir en conséquence pour adapter leur travail aux nouvelles technologies de la communication et de l'information.

Ces axes sont d'une part, les questions éthiques, précisément les questions de crédibilité, sur lesquelles le fondement de l'activité journalistique est érigé ; d'autre part, le développement et l'innovation dans les technologies de l'information qui constituent non seulement une occasion de réévaluer la place du journalisme dans la société, mais également d'amener à réfléchir sur son rôle face à la possibilité qu'il soit vidé de son contenu par d'autres formes de l'information suscitées par les médias numériques.

Sans aucun doute, la pratique professionnelle du journaliste contemporain devrait, aujourd'hui plus que jamais, faire appel à ses valeurs fondamentales pour survivre et rester une activité qui contribue à la dynamique de la société. À titre de rappel, selon Daniel Cornu, ces valeurs sont fondées sur le principe de « description aussi exhaustive que possible des éléments constitutifs de la réalité »³⁷. En effet, pour tendre à cette possible exhaustivité en décrivant la réalité, Cornu préconise de :

- Rechercher la vérité ;
- Maintenir la loyauté, tout d'abord, envers les citoyens ;
- Maintenir une discipline de vérification ;
- Maintenir l'indépendance principalement par rapport à ce qui est rapporté ;
- Exercer un contrôle indépendant du pouvoir ;
- Favoriser un forum public de critiques et de commentaires ;
- S'efforcer d'offrir des informations suggestives et pertinentes ;
- S'efforcer de fournir des informations complètes et proportionnées ;
- Respecter la conscience individuelle du professionnel du journalisme.

Le respect de ces principes garantirait l'existence du journalisme classique à l'ère du numérique.

De ce qui précède, tout en considérant que la concurrence fait non seulement référence à l'expertise technologique fondamentale, elle incite

36 Amandine DEGRAND, *Le journalisme face au web : Reconfiguration des pratiques et des représentations professionnelles dans les rédactions belges francophones*, Thèse de doctorat, Sciences de l'information et de la communication, UCL, 2012, p. 52.

37 Daniel CORNU, *Journalisme et vérité. L'éthique de l'information au défi du changement médiatique*, Paris, Cerf, 2009, p. 347.

également la capacité de créer de nouveaux codes et concepts informatifs, en plus de participer à l'innovation des formes de financement et de marketing qui garantisse la préservation de l'écosystème sans sacrifier l'indépendance du travail journalistique.

Si c'est la convergence technologique qui a généré la plate-forme multimédiatique, hypertextuelle et interactive, les journalistes doivent être des professionnels de la communication qui établissent des lignes directrices de codes de travail renouvelés, définissent et comprennent les publics émergents, clarifient les tendances, identifient les opportunités et reconstruisent l'environnement en fonction de ses caractéristiques et de leur propre expérience.

Au-delà de la définition technique de l'Internet mentionnée ci-dessus, Manuel Castells le décrit comme « *un moyen d'interaction et d'organisation sociale qui révolutionne la communication en raison de sa capacité à court-circuiter les médias* »³⁸. Le chercheur souligne que, pour la première fois, il existe une capacité de communication de masse qui n'est pas relayée par les médias : « *Là se pose le problème de la crédibilité* »³⁹, explique-t-il.

Sur cette base, le professionnel de la communication doit adapter son travail aux nouvelles formes de production et de production en collaboration qui constituent le noyau des transformations que connaît le système multimédia. Comme le dit Roberto Igarza, cité par Marc-Olivier Goyette-Côté : « Il existe un journalisme-citoyen, un néo-journalisme, situé aux frontières des médias et agissant en diversifiant les sources d'information et en complétant les médias institutionnalisés »⁴⁰.

La conquête des publics / producteurs / distributeurs est le défi du journaliste du XXI^e siècle et sa tâche principale semble être la capacité à adapter ce que Gabriel García Márquez appelle « la manie bénie de raconter des histoires »⁴¹, ou comme l'affirme Mark Hunter :

le travail du journaliste consiste à raconter des histoires. Et bien qu'il raconte des histoires dans un roman, une nouvelle, une blague ou même des commérages, le journaliste doit les conter avec objectivité, équilibre, proximité et pertinence. Si le journaliste est multimédia, il doit respecter les mêmes règles mais être intégré au texte, à l'audio, aux images et aux graphiques. Chaque histoire doit avoir : un personnage, son contexte et, surtout, le conflit dans lequel il vit⁴².

38 Manuel CASTELLS, *Op. cit.*, p. 1.

39 Manuel CASTELLS, *Op. cit.*, p. 1.

40 Marc-Olivier GOYETTE-CÔTE, *Diffuser sans produire: comment les infomédiaires contribuent au retraitement automatisé de la nouvelle sur internet*, Mémoire de Maîtrise en Communication, Université du Québec à Montréal, 2011, p. 26.

41 Gabriel GARCÍA MÁRQUEZ, *Vivre pour raconter*, Paris, Livre de Poche, 2006, p. 36.

42 Mark HUNTER, *Le journalisme d'investigation aux États-Unis et en France*, Paris, PUF, 1997, p. 17.

6. Une nouvelle éthique ?

Au milieu de nouvelles dynamiques et de nouveaux concepts apportés par les technologies de la communication et de l'information, il est essentiel de s'interroger sur le différenciateur et la valeur ajoutée que peuvent avoir les communicateurs professionnels sur un public qui a laissé derrière lui sa passivité et qui est doté des outils pour faire partie de la génération et de la distribution de contenu. Voici ce que Daniel Cornu a déclaré :

À l'ère numérique, l'éthique est la seule raison du journalisme. La seule chose qui puisse identifier les journalistes par rapport aux autres informateurs qui agissent sur le réseau est l'engagement éthique solidaire et progressif envers la réalité, et la volonté d'obtenir la description la plus fidèle possible de la vérité par le biais du plus large consensus de perceptions⁴³.

Réfléchir aux défis du travail journalistique requiert une perspective plus large basée sur ce que le travail lui-même signifie pour les êtres humains. Selon MaFrançois Bernier, « *l'être humain est défini par sa responsabilité. Ce que je dois faire présuppose la nécessité de faire quelque chose qui doit être fait, ce qui implique que le « que dois-je faire » – en tant que devoir – est avant tout une question de responsabilité* »⁴⁴.

Pour sa part, Howard Gardner, dans son livre *Les cinq formes d'intelligence pour affronter l'avenir*, pose la question suivante : « Dans quel genre de monde aimerais-je vivre si [...] j'étais drapé d'un voile d'ignorance en ce qui concerne ma position ultime dans le monde ? »⁴⁵. Dans quel univers aimerions-nous vivre si nous ne connaissions pas auparavant le statut social ou les ressources que nous aurons ? Pour Gardner, « que dois-je faire » présuppose la réalisation d'un travail pour contribuer à la communauté. Et il affirme à cet effet : « *personnellement, même si je suis convaincu que ce n'est pas seulement personnel, j'aimerais vivre dans un monde caractérisé par le travail bien fait, par un travail excellent, éthique et attrayant* »⁴⁶.

La question est de savoir comment les journalistes du XXI^e siècle peuvent développer un travail excellent, éthique et attrayant avec l'évolution du panorama de nouvelles technologies de la communication. Selon Gardner, trois facettes définissent le travail d'un professionnel : sa qualité d'excellence disciplinée, sa responsabilité de prendre en compte les conséquences pour la communauté dans laquelle il vit, et sa capacité à faire sentir et à nourrir la communauté même dans des conditions difficiles pour être intéressant et précieux.

43 Daniel CORNU, *Tous connectés. Internet et les nouvelles frontières de l'info*, Genève, Labor Fides, 2013, p. 101.

44 Marc-François BERNIER, *Éthique et déontologie du journalisme*, Québec, PUL, 2004, p. 21.

45 Howard GARDNER, *Les cinq formes d'intelligence pour affronter l'avenir*, Paris, Odile Jacob, 2009, p. 18.

46 Howard GARDNER, *Op. cit.*, p. 179.

Dans la réalité des communications numériques, le journaliste fait face à un panorama d'actions qui doit être défini davantage comme un espace social que comme un monde virtuel. Dans l'ouvrage *"Connected : The Surprising Power of Our Social Networks and How They Shape Our Lives – How Your Friends' Friends' Friends Affect Everything You Feel, Think, and Do"* paru en 2012, Nicholas A. Christakis et James H. Fowler ont expliqué comment le tissu social constitue un flux organique constant d'informations et une influence sur les comportements et les idées des êtres humains. Ils affirment, à cet effet, que nous sommes influencés et endoctrinés par des personnes invisibles⁴⁷.

L'Internet vu comme un espace social, et non virtuel, le rôle du communicateur ou du journaliste devrait être défini comme un acte de socialisation rapide et efficace des informations. Le double enjeu qui implique ce rôle sous-entend que le journaliste est avant tout un agent de socialisation des informations. De ce point de vue, il est soumis à un double devoir éthique : (1) le devoir de détecter des informations authentiques qui obligent par nécessité des circonstances historiques et sociales à les transmettre ; (2) l'obligation de filtrer la nécessité de transmettre les informations au crible du besoin, et non de l'attente, de la conscience collective. Plusieurs informations sont susceptibles de s'enflammer dans la conscience collective, de transformer, de déplacer, de perturber et d'agir sur les membres d'une communauté. Et, le journaliste devrait en avoir conscience.

Comme nous l'affirmions plus haut, ces principes sont ceux du journalisme classique et que l'ère du numérique ne devrait pas ébranler. Au contraire, elle devrait les renforcer. L'Internet a rendu l'information davantage plurielle et démocratique et a redistribué le rôle d'informateur à de nouveaux acteurs, souvent peu aiguisés d'éthique mais pleins d'ambitions populistes. Ce sont ces nouveaux acteurs qui inondent les réseaux numériques d'informations que de milliers d'internautes consomment aujourd'hui par voie des médias sociaux. Pour résister à cette variété d'informations diffusée par une diversité d'informateurs populistes, les journalistes devraient se distinguer dans le respect des principes éthiques.

Ce n'est pas la technologie qui crée des problèmes éthiques, ce sont les utilisateurs de la technologie qui les créent. Il appartient aux journalistes du XXI^e siècle de réfléchir et de créer les codes et les documents nécessaires pour promouvoir les meilleures pratiques dans leur domaine. Les journalistes ne sont pas seulement confrontés au défi technologique, ils doivent également promouvoir et établir les bases d'une pratique autonome, durable, indépendante, efficace et véridique. Le travail du journaliste

47 Nicholas A. CHRISTAKIS et James H. FOWLER, *Connected: The Surprising Power of Our Social Networks and How They Shape Our Lives - How Your Friends' Friends' Friends Affect Everything You Feel, Think, and Do*, New York, Little Brown, 2011, p. 15.

ne pouvant pas se poursuivre exclusivement sur la base réactive du travail quotidien, il est nécessaire de le compléter avec la formation et les acquis académiques et avec le soutien des organismes responsables de la transparence et des droits dans la pratique du journalisme permettant la conception de stratégies et de processus de mise en œuvre des tactiques pour professionnaliser une activité dont l'exercice est défini par un changement constant.

Les journalistes doivent relever le défi de repenser et de revoir les valeurs de la profession par l'adaptation de leurs compétences et aptitudes à l'utilisation des technologies et la recherche indispensable de leur contribution à la construction d'autres formats de communication innovants. Comme l'a souligné Gabriel García Márquez : « *Dans la carrière des journalistes, il faut laisser une minute de silence pour réfléchir à l'énorme responsabilité qu'ils ont* »⁴⁸.

Conclusion

L'ère de la numérisation représente un changement de paradigme pour l'humanité. L'utilisation de nouvelles technologies numériques implique de considérer de différentes manières le traitement de l'information, la création de nouveaux langages et la manière d'interagir avec les nouveaux comportements et les nouvelles demandes des publics consommateurs, producteurs et distributeurs. Il semble pertinent que les générateurs de contenu ouvrent des espaces de discussions théoriques et conceptuelles afin que ces idées servent de base aux actions entreprises dans le domaine de la communication et dans le développement de nouveaux produits et langages. De notre point de vue, les affirmations suivantes peuvent servir de point de départ pour atteindre un tel objectif :

1. L'Internet et le www étant des produits technologiques et culturels, le personnage principal reste l'être humain. L'activité qui se déroule dans cet espace doit tenir compte des valeurs et des principes éthiques qui régissent une société productive et le bien-être de ses membres.
2. Les nouvelles technologies forment de nouveaux publics avec des intérêts et des comportements différents. Le rôle du journaliste continue de couvrir les besoins en informations de ces derniers, mais en tenant compte de la réalité qui l'oblige à s'adapter à la dynamique interactive de la consommation, de la production et de la diffusion de l'information.
3. Le journaliste, avec ses espaces traditionnels d'exercices professionnels, relève le défi de s'adapter ou de disparaître. Ce processus implique de partir à la recherche de nouveaux langages et de maîtriser de nouveaux outils technologiques. La mise à jour du travail peut avoir lieu à la fois dans les espaces académiques et dans le quotidien de l'exercice

48 Gabriel García Márquez est cité par Marc-Olivier GOYOTTE-COTE, *Op. cit.*, p. 26.

professionnel. Il existe de nombreuses options en ligne, des masters à distance avec des cours gratuits ou payants. L'essentiel est d'aborder avec enthousiasme et discipline ce qui se passe pour pouvoir le mettre en pratique dans un travail informatif.

4. L'Internet et le www sont des outils sociaux qui ont créé une manière nouvelle et différente d'interagir entre l'être humain et la société. La question de sa réglementation éventuelle, de la défense de la liberté d'expression, du droit à l'information et de la protection de la vie privée, ainsi que de la lutte contre la criminalité informatique et le terrorisme numérique devrait être au centre de cette activité. En ce sens, les journalistes doivent rester informés et participatifs et faire partie des organes de décision, tout en assurant à tout moment la mise en place d'un cadre sain, équitable et productif pour notre activité d'information.
5. Être un journaliste numérique ne signifie pas abandonner les principes et les pratiques du journalisme et exercer la profession par le biais d'un moniteur d'ordinateur. Le journaliste du XXI^e siècle assiste à la réalité et la vit. L'Internet fait partie d'une réalité beaucoup plus vaste et complexe, c'est un outil de conseil qui a du sens et avec lequel l'information est générée. Littéralement, le journaliste devrait avoir les pieds sur terre et les yeux dans le monde réel, pas sur le moniteur.
6. Le domaine de travail du journalisme est l'occurrence de la réalité, mais l'Internet a clairement créé une nouvelle réalité numérique susceptible d'être rapportée et analysée à l'aide d'outils journalistiques. Comme l'affirme le philosophe et écrivain Umberto Eco, le journalisme doit également être exercé sur ce qui se passe dans le monde numérique, afin d'éviter un mauvais journalisme ou ce qu'il appelle « la machine à boue »⁴⁹. ■

49 Umberto ECO, *La guerre du faux*, Paris, Grasset, 2008, p. 199.